



E.S.B.E

EXPERTISE SPA BIEN-ÊTRE

Guide pour le financement de vos formations

Prises en charge possibles et démarches

www.expertise-spa-bien-etre.fr



Comment faire financer le développement de vos compétences ? (et celui de votre équipe)

Certaines de nos formations peuvent être prises en charge selon votre profil :

- Vous êtes Gérant(e) de Spa, Centre Beauté Bien-Être : vous pouvez faire une demande auprès du **FAFCEA**
- Vous êtes Manager salarié(e) de Spa, Centre Beauté Bien-Être : vous pouvez effectuer une demande auprès de l'**OPCO EP (si vous dépendez de la Convention Collective Esthétique) ou d'AKTO (si vous dépendez de la Convention Collective de l'Hôtellerie)**, dans le cadre du plan de développement des compétences de votre entreprise.
- Vous êtes un(e) Professionnel(le) en Spa ou Centre Beauté Bien-Être : vous pouvez effectuer une demande auprès de l'**OPCO EP (si vous dépendez de la Convention Collective Esthétique) ou d'AKTO (si vous dépendez de la Convention Collective de l'Hôtellerie)**
- Vous êtes un(e) Demandeur(euse) d'Emploi, ou en Création de projet (inscrit(e) chez Pôle Emploi) : vous pouvez faire une demande auprès de votre **Pôle Emploi**.

Comment faire financer le développement de vos compétences ? (et celui de votre équipe)

Les Formations E.S.B.E éligibles à une demande de Financement :

- Leader de mon Business Spa Beauté Bien-Être©
- Leader de mon Business Créateur Spa, Beauté, Bien-Être©
- Leader de mes Ventes dans le Spa & Centre Beauté Bien-Être©
- Management & Leadership en Spa & Centre Beauté Bien-Être©
- Formation Vente-Conseil au Cœur du Parcours Client dans le Spa, et Centre Beauté, Bien-Être©
- Accompagnement Management des Ventes pour les équipes en Spa & Centre Beauté Bien-Être©
- Accompagnement Stratégie de Vente en Spa & Centre Beauté Bien-Être©
- Formation Vendre et Fidéliser à la Réception en Spa & Centre Beauté Bien-Être©

Une Subrogation* est possible uniquement pour OPCO EP, AKTO et Pôle Emploi

**La subrogation de financement est le paiement de la formation totale et directement au centre de formation par votre OPCO ou Pôle Emploi. Si lors de votre inscription vous demandez une subrogation de financement vous devez impérativement nous transmettre un accord de prise en charge de votre OPCO ou Pôle Emploi. A l'édition de la facture, si l'accord ne nous est pas transmis, nous vous facturerons directement la somme due.*

FAFCEA

Pour les Artisans, Gérant(e)s de Centre Beauté & Bien-Être

1

COMPLÉTEZ LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Téléchargez et complétez le dossier d'inscription de la formation E.S.B.E choisie (veillez à vérifier dans la fiche descriptive de cette formation, à la rubrique "Tarif & Prise en Charge", que celle-ci soit bien éligible)

2

FAITES UNE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

Connectez-vous sur le site du FAFCEA :

<https://mon-entreprise.fafcea.com/login/?0> et créez un compte en quelques clics s'il s'agit de votre 1ère demande.

Dans votre espace personnel, faites votre demande de prise en charge et envoyez les documents du dossier d'inscription complété en étape 1 à votre demande.

3

DÉCISION DU FAFCEA

Après étude de votre dossier et de vos droits restants en cours, le FAFCEA vous rendra une réponse par mail et / ou dans votre espace personnel.

- **PRISE EN CHARGE ACCORDÉE**

Si ce n'est pas déjà fait, pensez à nous retourner votre dossier complet et le règlement de la formation (attention, votre place ne sera réservée qu'à réception du dossier complet avec le règlement).

A l'issue de la formation, nous vous transmettrons les documents Attestation de Présence, Certificat de Réalisation et Facture Acquittée à retourner au FAFCEA pour qu'il procède à votre remboursement.

- **PRISE EN CHARGE REFUSÉE**

Le règlement de la formation se fait en auto-financement. Si ce n'est pas déjà fait, pensez à nous retourner votre dossier complet et le règlement de la formation (attention, votre place ne sera réservée qu'à réception du dossier complet avec le règlement).

Pour les Salariés Spa, Beauté, Bien-Être dépendants de la Convention Collective de l'Esthétique

1

COMPLÉTEZ LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Téléchargez et complétez le dossier d'inscription de la formation E.S.B.E choisie (veillez à vérifier dans la fiche descriptive de cette formation, à la rubrique "Tarif & Prise en Charge", que celle-ci soit bien éligible)

2

FAITES UNE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

Connectez-vous sur le site d'OPCO EP :

[https://espaceweb.opcoep.fr/accueil/\(auth:login\)](https://espaceweb.opcoep.fr/accueil/(auth:login)) et créez un compte en quelques clics s'il s'agit de votre 1ère demande.

Dans votre espace personnel, faites votre demande de prise en charge pour le(s) salarié(s) concerné(s) et envoyez les documents du dossier d'inscription complété en étape 1 à votre demande. C'est lors de cette demande que vous pourrez choisir de faire un dossier avec subrogation.

Attention : cette demande de prise en charge est valable uniquement pour les salarié(e)s en Spa, Centre de Beauté Bien-Être. Si vous êtes Gérant(e) de l'Entreprise, c'est une demande FAFCEA qu'il faudra faire.

NB : Si vous ne trouvez pas un des membres de votre équipe dans votre espace, vous devez alors l'enregistrer.

3

DÉCISION DE L'OPCO

Après étude de votre dossier et de vos droits restants en cours, l'OPCO des Entreprises de Proximité vous rendra une réponse par mail et / ou dans votre espace personnel.

- **PRISE EN CHARGE ACCORDÉE**

Si ce n'est pas déjà fait, pensez à nous retourner votre dossier complet et le règlement de caution pour la formation (attention, votre place ne sera réservée qu'à réception du dossier complet). A l'issue de la formation, nous vous transmettrons la facture ainsi que les documents administratifs à l'OPCO EP pour qu'il procède au règlement de votre formation. Nous vous retournons ensuite le règlement de caution une fois la facture acquittée par OPCO EP.

- **PRISE EN CHARGE REFUSÉE**

Le règlement de la formation se fait en auto-financement. Si ce n'est pas déjà fait, pensez nous retourner votre dossier complet et le règlement de la formation (attention, votre place ne sera réservée qu'à réception du dossier complet avec le règlement).

PÔLE EMPLOI

Pour les Demandeurs d'Emploi ou Créateurs d'Entreprise inscrits au Pôle Emploi

1

COMPLÉTEZ LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Téléchargez et complétez le dossier d'inscription de la formation E.S.B.E choisie (veillez à vérifier dans la fiche descriptive de cette formation, à la rubrique "Tarif & Prise en Charge", que celle-ci soit bien éligible)

2

FAITES UNE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

Les demandeurs d'emploi peuvent demander un financement pour une formation à condition que celle-ci les aide à retrouver un emploi ou à avancer dans leur transition professionnelle (ou encore, pour les jeunes entrepreneurs, à sortir du Pôle emploi en développant leur activité).

La formation doit donc être en adéquation avec votre parcours professionnel et vous amener à un retour à l'emploi.

C'est à nous, **E.S.B.E, d'initier un devis de formation auprès de Pôle Emploi**. Une fois le devis envoyé par nos soins, **vous devrez approuver ce devis sur votre plateforme personnelle** afin de soumettre votre demande de formation. Après un délais variable selon votre agence Pôle Emploi, vous recevrez une notification d'acceptation ou de refus de votre formation. Quelque soit votre cas, afin d'appuyer votre demande, il est essentiel de montrer à votre conseiller l'utilité de la formation dans votre parcours. Prenez rdv avec votre conseiller après que votre demande de devis ait été effectuée.

3

DÉCISION DU PÔLE EMPLOI

Après étude de votre dossier et de vos droits restants en cours, Pôle Emploi vous rendra une réponse par mail et / ou dans votre espace personnel.

- **PRISE EN CHARGE ACCORDÉE**

Si ce n'est pas déjà fait, pensez à nous retourner votre dossier complet ainsi que l'Accord de Prise en Charge de Pôle Emploi (attention, votre place ne sera réservée qu'à réception du dossier complet avec Accord de Financement).

A l'issue de la formation, nous enverrons la facture ainsi que les documents administratifs à Pôle Emploi pour financer votre formation. Vous n'aurez ainsi plus rien à faire.

- **PRISE EN CHARGE REFUSÉE**

Le règlement de la formation peut se faire en auto-financement. Si ce n'est pas déjà fait, pensez à nous retourner votre dossier complet ainsi que le règlement de la formation (attention, votre place ne sera réservée qu'à réception du dossier complet avec règlement).



E.S.B.E

EXPERTISE SPA BIEN-ÊTRE

Nous pourrions vous aider à y voir plus clair pour vos droits à la formation.

Contactez-nous !

06 61 80 56 22

info@expertisespabienetre.fr

www.expertise-spa-bien-etre.fr